



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux février à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la commune, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

Présents : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE, Y. MERMIN, N. RODIN-DUFOUR, J. LACROIX, O. DAVID, M. DELAROQUE, E. COUARD, R. VOLO, C. DURAND

Absents : C. JEAN

Secrétaire de séance : C. BUGAUD, secrétaire de mairie

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h11.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 02 avril 2025 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 02 avril 2025 : **Adopté à l'unanimité.**

2. Information Décisions modificatives n°1 et n°2

Une première décision modificative a dû être prise le 29 décembre 2025 pour pouvoir régler la facture des colis des aînés :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
60623/011	Alimentation	Fonc.	D				1 167,23 €	372,01 €	372,01 €
65134/65	Aides	Fonc.	D				535,00 €	-372,01 €	-372,01 €

Une seconde a été prise le 15 janvier 2026 pour pouvoir acquitter celle du boulanger qui avait fourni les boules de pain :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
60623/011	Alimentation	Fonc.	D				1 167,23 €	80,00 €	80,00 €
65134/65	Aides	Fonc.	D				535,00 €	-80,00 €	-80,00 €

Dans les deux cas, les virements de crédits ont été effectués de l'article 65134 (aides) vers l'article 60623 (alimentation) du chapitre 11.

Arrivée d'Éric COUARD à 19h11.

3. Compte Financier Unique 2025 – Budget CCAS

Arrivée de Marc DELAROQUE à 19h19.

Pour rappel, le compte financier unique (CFU) est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il est donc nécessaire, comme chaque année, que vous vous prononciez sur le CFU produit par la comptable Madame Peltier pour le budget du CCAS 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	5 000,00	5 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	8 406,31	8 406,31
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	8 026,36	8 026,36
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	7 322,01	7 322,01
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	1 084,30	1 084,30
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	3 026,36	3 026,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent Adéficit	G + H	0,00	4 110,66	4 110,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent Adéficit	G + H + I	0,00	4 110,66	4 110,66

La Présidente présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année 2025, l'excédent reporté de l'année 2024, soit 3026.36 € et enfin le résultat 2025 de 4110,66 €.

Un conseiller se demande si l'animation du repas des aînés est incluse dans les dépenses « repas des aînés ». La Présidente présente ces dernières en détail.

La Présidente quitte la salle et la vice-présidente présente les résultats du compte financier unique 2025 :

Dépenses : adopté à l'unanimité

Recettes : adopté à l'unanimité

Excédent reporté : 3026.36 €

Résultat cumulé 2025 : 4110.66 € adopté à l'unanimité

Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat 2025 sur 2026 :

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement donc les 4110.66 € de résultat restent en section de fonctionnement.

La Présidente explique qu'il n'est pas certain que le CCAS soit reconduit par la prochaine municipalité, et que le budget 2026 sera voté ultérieurement.

Arrivée de Claire DURAND 19h35.

5. Demande d'aide financière – aide énergie

Un foyer sollicite le soutien du CCAS, notamment pour faire face à une facture d'électricité assez lourde qui continue d'augmenter.

Cette situation financière fragile est aggravée par des retards de paiement d'un crédit, par ladite facture d'électricité dont la mensualisation a été stoppée à cause de rejet récurrents des prélèvements par la banque, et par deux arnaques à la carte bancaire en ligne.

Les éléments nécessaires au dossier ont été difficiles à réunir en raison de l'éloignement du numérique et de l'absence d'archivage efficace des documents du foyer.

Une conseillère indique que le foyer pourrait bénéficier d'un prêt social afin de rembourser cette dette mais seule l'assistante sociale du Centre départemental des solidarités (CDS) peut faire la démarche.

Le dossier a été transmis au CDS de Lagnieu pour prise en charge, et de l'aide d'urgence alimentaire a déjà été attribuée en décembre 2025 et janvier 2026, en attendant que le dossier avance côté CDS. L'assistante sociale a informé le CCAS que l'aide possible du département est plafonnée à 800€, un chèque énergie de 240€ a également été attribué au foyer et envoyé au fournisseur d'électricité.

Il est donc proposé, selon le reste à vivre actuel du foyer, d'attribuer les aides énergie « consommation sans chauffage » et « chauffage ». Il avait été choisi d'indexer le montant des aides à l'indice INSEE alimentation et énergie, l'aide s'élèverait donc à deux fois 79€, en chèques énergie. Le montant n'évolue pas pour la partie alimentation.

Concernant les chèques alimentaires, le foyer pourrait en bénéficier à hauteur de 66 €.

Les conseillers étudient le reste à vivre du foyer. Il sera proposé au foyer de participer à l'atelier du CLIC « Arnaque-moi si tu peux » afin d'éviter de futures arnaques.

Pour attribuer une aide d'un montant de 79€ au titre de l'aide sans chauffage et 79€ aide chauffage : **adopté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la présence et l'investissement les groupes de travail pour trouver des nouvelles solutions. Elle salue une année largement productive en termes de manifestations qui pouvaient toucher tout le monde et de collecte de fonds. La Président remercie les conseillers pour ces six années à œuvrer pour la population de Villebois.

Fin de séance à 19h57.

VILLEBOIS, le 02 février 2026

La Présidente,
Emilie CHARMET

La Secrétaire de séance
Camille BUGAUD



Procès-verbal validé par la nouvelle présidente du CCAS, Cécile VIGIER

